

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
24 juin 2025

<p><u>Date de convocation</u> 19 juin 2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 19 juin 2025</p> <p><u>Nombre de conseillers</u> <u>en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Mme Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, Mme Sylvie BONALY, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Martine CAVALLASCA (procuration à M. BONNIN), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. NOEL), Mme Françoise LAVILLAT (procuration M. BAGARD), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSSE (procuration à M. TASSIN), M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Mme BONALY).</p>
--	---

Délibération
N°16-2025

COMPTE FINANCIER UNIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal 26-2021 du 7 septembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Bois-de-Haye ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune de Bois-de-Haye, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Bois-de-Haye,
- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE BOIS-DE-HAYE' at the top, 'Moselle' at the bottom, and '19-01' in the center. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the stamp.

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
24 juin 2025**

<p><u>Date de convocation</u> 19 juin 2025</p> <p><u>Date d'affichage</u> 19 juin 2025</p> <p><u>Nombre de conseillers en exercice</u></p> <p>En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 20</p> <p><u>Secrétaire de Séance :</u></p> <p>Mme Elisabeth WITTMER</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Bois-de-Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bois-de-Haye, sous la présidence de Martine HENRION.</p> <p><u>Etaient présents</u> : M. Bernard BAGARD, Mme Sylvie BONALY, M. Pierre BONNIN, Mme Fabienne BRIAND, Mme Emilie DEMOULIN, M. Etienne DESALME, M. Francis GRENIER, Mme Martine HENRION, Mme Nicole LACOTE, M. Thierry MARCHAL, M. Bruno MARTINELLI, M. Remy NOEL, M. Ghislain TASSIN, Mme Elisabeth WITTMER.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Mme Martine CAVALLASCA (procuration à M. BONNIN), Mme Françoise GALLIMARD (procuration à M. NOEL), Mme Françoise LAVILLAT (procuration M. BAGARD), M. Bertrand LEPOUTERE, M. Philippe LOUIS, M. Aurélien PARISSÉ (procuration à M. TASSIN), M. Denis PICARD (procuration M. DESALME), Mme Amélie SAINTOT (procuration à Mme BONALY).</p>
---	--

**Délibération
N°17-2025**

**Délibération sur la poursuite du projet de rénovation et
d'extension du groupe scolaire Géo Condé**

Le projet de travaux de réhabilitation et d'extension du groupe scolaire Géo Condé se présente ainsi :

- Réhabilitation et isolation des deux écoles du groupe scolaire,
- Désimperméabilisation des cours d'école,
- Création du bâtiment médiathèque en prolongement de l'école élémentaire,

La délibération n°01-2024 du 25 janvier 2024 présente un **coût estimatif global de l'opération de 2 902 953.89 € HT**, comprenant :

- Maîtrise d'œuvre et frais d'étude : 289 798.89 € HT
- Travaux : 2 613 155.00 € HT

Madame le Maire informe que les subventions suivantes ont été accordées et non perçues :

- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 268 931 €

- Fonds vert	304 788 €
- Appui aux territoires 54	120 000 €
- Région Grand Est (pour la partie Médiathèque)	59 061 €

Considérant, la démission de M. Denis PICARD en sa qualité de Maire au 31 décembre 2024, le départ de la secrétaire de mairie mi-décembre 2024 et du Directeur Général des Services mi-janvier 2025 ainsi que le retard pris dans l'exécution du projet, Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la poursuite du projet et propose, au vu du contexte, une suspension du projet.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à la majorité, 19 voix POUR s'étant manifestées, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la suspension du projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire Géo Condé,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents administratifs nécessaires et entreprendre les démarches permettant la prorogation des dates limites des subventions citées ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,
Martine HENRION

